

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 16

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
02/06/2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Valérie BOHR, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Michelle WIBRATTE

Etaient absents : Monsieur Michel LEICK, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Frédéric RENAUDAT, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc PINAULT.

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERRIN.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Maryse GLEMET.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

=====

POINT 2023-32- Elections des Sénateurs : désignation des délégués et des suppléants communaux

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU Le décret 2023-257 du 6 avril 2023 qui prévoit le renouvellement de la série 1 des sénateurs, dont le Département de la Moselle fait partie. La date de l'élection est fixée au 24 septembre 2023.

Dans cette perspective, les Conseillers Municipaux sont convoqués le 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

VU Les articles L 283 et suivants du code électoral qui fixent, pour les communes de moins de 9000 habitants le nombre de délégués à 15 et de suppléants à 5.

Le mode du scrutin prévoit la désignation des 15 délégués et des 5 suppléants sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Tout Conseiller Municipal ou groupes de Conseillers Municipaux peuvent présenter une liste de candidats, même incomplète, devant être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, qui sera déposée au plus tard le jour de la réunion du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 09/06/2023

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

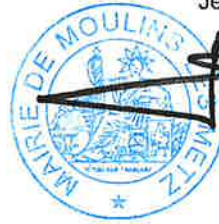
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230609-2023-32-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Affichage : 16/06/2023



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.